

Stephan MARTENS*

DE L'ERBFEINDSCHAFT A LA RECONCILIATION. LE TRAITE DE L'ELYSEE : PORTEE ET LIMITES

La signification sémantique de la notion « réconciliation » recouvre plusieurs dimensions. A la fin de la Seconde guerre mondiale, nombreux furent ceux qui se réfèrent à la dimension morale pour montrer aux anciens ennemis la voie à suivre pour régler désormais leurs différends de manière pacifique et vivre ensemble dans l'entente mutuelle. Peut-on cependant parler de « réconciliation » entre Allemands et Français à partir de 1945 ? Comme l'explique Alfred Grosser, le terme ne devrait être utilisé qu'avec prudence, car la réconciliation fait sens lorsqu'elle est individuelle, la fin d'une querelle entre deux personnes par exemple. Qu'en est-il, en revanche, de la réconciliation entre deux collectivités humaines ? Il y a, notamment, « l'idée, l'illusion que leur identité est solidement établie dans l'espace et le temps – avec la constante menace du surgissement de la notion de faute héréditaire », mais aussi « qu'il existe une sorte de réciprocité dans la faute, d'égalité dans le pardon ». La réconciliation franco-allemande « fait sens pour la Première guerre mondiale, beaucoup moins pour la Seconde »¹. Il est vrai que c'est la Première qu'évoquaient le chancelier Konrad Adenauer et le général de Gaulle en assistant à un service religieux en la cathédrale de Reims, le 8 juillet 1962, ainsi que le chancelier Helmut Kohl et le président François Mitterrand en se tenant la main au cimetière de Douaumont, le 22 septembre 1984. La première rencontre visait à sceller la réconciliation de la France et de l'Allemagne, l'autre à célébrer cette réconciliation :

*Professeur de civilisation allemande contemporaine à l'Université Michel de Montaigne/Bordeaux 3.

¹ Alfred Grosser, La dimension politique de la réconciliation : retour sur le 6 juin 2004, in Claire Demesmay, Hans Stark (dir.), Radioscopie de l'Allemagne. 2005, Paris, IFRI, 2004, pp. 208-209.

« Nous nous sommes réconciliés. Nous nous sommes compris. Nous sommes devenus des amis ».

Si l'entrée solennelle du « couple » de Gaulle-Adenauer dans la cathédrale de Reims pour assister ensemble à l'office en juillet 1962 a donné à l'acte de réconciliation sa dimension sacrée, les deux chefs d'Etat et de gouvernement ont voulu la pérenniser par la signature du traité de l'Elysée. Il reste que le texte même du traité n'évoque pas l'objectif de la réconciliation. C'est dans la « Déclaration commune », précédant le traité, que le général de Gaulle et le chancelier K. Adenauer insistent sur l'idée que le traité représente un acte d'une portée historique essentielle dans la « réconciliation » des deux peuples « mettant fin à une rivalité séculaire ». Il reste que les relations entre Français et Allemands sont complexes. Le rapport des Français à leur histoire et donc à leur Nation, est différent de celui des Allemands, il est « plus intime, plus émotionnel ». Les Français ne peuvent donc pas juger leurs voisins d'outre-Rhin uniquement à travers les lunettes de l'histoire de l'après-1945 et c'est pourquoi « l'amitié entre les deux peuples peut être mise en péril, elle est toujours un peu fragile et nécessite d'être entretenue »². Le traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963, sublime en quelque sorte la réconciliation et fonctionne comme un écran protecteur. Mais la condition sine qua non de la réconciliation franco-allemande fut d'abord l'ouverture à l'Europe.

La base de la réconciliation : l'ouverture commune au multilatéralisme européen

A la fin des années 1940, les démarches françaises en faveur d'une coopération franco-allemande s'accompagnent d'initiatives diverses destinées à se prémunir d'une résurgence de la menace allemande, combinées à des propositions de créations d'organismes européens qui pourraient contribuer à la normalisation des relations entre les Etats européens et la République fédérale d'Allemagne (RFA). Il est

² Klaus Hänsch (dir.), *Unsere Nachbarn – die Franzosen*, Bad Honnef, Deutsch-Französisches Jugendwerk, 1978, p. 22.

vrai qu'un certain nombre d'acteurs de la société civile, souvent d'origine catholique, comme le père Jean du Rivau, fondateur du Bureau international de Liaison et de Documentation (BILD), comme Emmanuel Mounier et A. Grosser, à travers le Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle, à l'origine, avec Carlo Schmid, pour la partie allemande, de la création de l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, a favorisé avant 1963 un changement de climat dans les deux sociétés³. C'est en octobre 1945 que Joseph Rován, ancien déporté de Dachau, fit paraître un article emblématique sur l'Allemagne qui, avec ses accents prémonitoires, eu un impact important sur les relations franco-allemandes et le processus d'unification européenne. En effet, J. Rován parle dans son article d'une communauté de destin des deux peuples au sein de l'Europe : « N'oublions pas que l'Allemagne a précipité l'Europe avec elle dans sa ruine » et « d'une preuve éclatante et décisive, l'Allemagne nous a prouvé la solidarité de nos destins ». La France a charge de l'Allemagne : « L'Allemagne sera ce que nous ferons d'elle », d'où le titre de l'article : « L'Allemagne de demain sera la mesure de nos mérites »⁴. L'engagement en faveur d'un modèle franco-allemand pour la construction de l'Europe est donc réel et on ne doit pas sous-estimer la portée des contacts engagés dès la fin de la Seconde guerre mondiale et qui ont permis de mettre en place un réseau « d'infrastructure humaine » dans le domaine des relations franco-allemandes⁵. Le diplomate Bernard Lallement, partisan de la coopération par la base, estime même qu'il faut déconstruire le mythe de 1963 : ceux qui font remonter la coopération franco-allemande au traité de l'Elysée « font plus que commettre une simple erreur de date : ils dénaturent assez gravement la volonté de réconciliation et d'amitié exprimée dès la fin de la guerre en 1945 du plus profond des deux populations, qui se reconnaissent

3 Cf. Cyril Buffet, *La sage aventure. Les conditions de la réconciliation franco-allemande, 1944-1963*, in Stephen A. Schuker (dir.), *Deutschland und Frankreich. Vom Konflikt zur Aussöhnung. Die Gestaltung der westeuropäischen Sicherheit 1914-1963*, Munich, Oldenbourg, 2000, pp. 249-268.

4 Joseph Rován, *L'Allemagne de demain sera la mesure de nos mérites*, *Esprit*, octobre 1945, pp. 529-540.

5 Alfred Grosser, *Gegen den Strom. Aufklärung als Friedenspolitik*, Munich, Hanser, 1975, p. 132.

l'une et l'autre comme les victimes de la même folie criminelle »⁶. Ce faisant, il surestime le désir de réconciliation à partir de 1945. A cette époque il était bien trop tôt pour parler de réconciliation et les opinions publiques française et allemande, nourrissant une image de l'autre largement négative, avaient encore un long chemin à parcourir. L'ancien diplomate Manfred Steinkühler insiste même sur le fait que les préjugés francophobes présents au sein d'une partie de l'élite dirigeante ouest-allemande durant les années de l'après-guerre ont nui à l'essor du traité de l'Élysée tout au long des années 1960⁷.

L'eupéanisation de la « question allemande » est considérée par Paris comme une garantie pour la sécurité européenne et une condition indispensable à la création d'une Europe unie. Menacée à l'Est par l'expansionnisme soviétique et culpabilisée par la période nazie, Bonn mise sur l'idée d'un ensemble stable ouest-européen, et un partenariat avec la France représente de plus un certificat de bonne conduite, garantissant à tous ceux qu'inquiète sa puissance, pays tiers, mais aussi Allemands eux-mêmes, que la RFA s'engage dans la voie de la démocratie. Il ne fallait pas exclure la RFA de la communauté internationale et ne pas l'humilier, comme ce fut le cas lors du règlement de paix en 1919. Au contraire, il s'agissait de lier l'Allemagne de l'Ouest à la communauté occidentale, de sorte qu'il devînt impossible de rompre ces liens, même si les circonstances politiques venaient à changer. Telles étaient les leçons qu'Allemands et Français avaient tiré de l'histoire de la première moitié du XXe siècle. Jean Monnet, alors commissaire général du Plan, réussit à dépasser la contradiction entre la revendication française d'un contrôle sur l'industrie lourde allemande et l'exigence allemande d'une égalité des droits, en les accordant au niveau supérieur, au niveau européen. Selon lui, en éliminant en France la crainte de la domination industrielle allemande et en libérant l'industrie allemande des discriminations nées de la défaite, les conditions économi-

6 Bernard Lallement, Vous avez dit : société civile ?, Documents. Revue des questions allemandes, n°5, 1999, pp. 96-102.

7 Cf. Manfred Steinkühler, Der deutsch-französische Vertrag von 1963. Entstehung, diplomatische Anwendung und politische Bedeutung in den Jahren von 1958 bis 1969, Berlin, Duncker & Humblot, 2002, pp. 46-49.

ques et politiques d'une entente indispensable à l'Europe seraient créées et elles pourraient devenir le ferment même de l'unité européenne. Ce projet inspire le spectaculaire « plan Schuman » du 9 mai 1950. La déclaration lue à la presse par Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, symbolise l'acte fondateur de la réconciliation, car elle insiste sur la construction de l'Europe, une Europe prospère et pacifique reposant sur une base franco-allemande : « Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée (...) Le gouvernement français propose (...) de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays de l'Europe (...) La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible (...) Cette proposition réalise les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ».

Ce 9 mai 1950, R. Schuman fit un geste prophétique⁸. La création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), dont le traité est signé, pour une durée de cinquante ans, le 18 avril 1951 à Paris, donne une impulsion essentielle à l'idée d'intégration européenne. Si le projet de Communauté européenne de défense (CED) échoue en 1954, entraînant le réarmement allemand dans le cadre de l'OTAN à partir de 1955, cet échec ne remet pas en cause le rapprochement franco-allemand.

D'une part, les efforts en vue de la réconciliation franco-allemande sont couronnés par le règlement de la question de la Sarre. Le règlement du contentieux sarrois prouvait qu'il était possible de trouver aux conflits territoriaux une solution pacifique, équitable et équilibrée, pourvu que les deux parties fassent preuve de bonne volonté et respectent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En rejetant le statut de

⁸ Cf. Hans Maier, Robert Schuman et les débuts de la réconciliation franco-allemande comme condition de l'union européenne, in Bernhard Beutler (dir.), *Réflexions sur l'Europe*, Bruxelles, Complexe, 1993, pp. 33-53.

la Sarre – dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) – le 23 octobre 1955, la population sarroise avait signifié son attachement national à l'Allemagne. Le résultat du référendum n'entraîne pas une tension des relations franco-allemandes, comme on l'avait craint. Les deux gouvernements conviennent de tenir compte à la fois de la volonté exprimée par la population et des intérêts économiques de la France. A la suite de négociations laborieuses et au prix de sacrifices importants consentis de part et d'autre, une convention prévoyant le transfert politique de la Sarre à la RFA fut signée le 27 octobre 1956 entre Paris et Bonn. On avait réussi enfin à surmonter dans un esprit véritablement européen les divergences qui existaient depuis la guerre entre la France et l'Allemagne. La Sarre intègre la RFA en tant que Land le 1er janvier 1957.

D'autre part, les deux pays s'engagent, avec leurs partenaires de la CECA, dans des négociations en vue d'un marché commun général et d'une communauté nucléaire civile, qui aboutissent à la création de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Les deux traités sont signés le 25 mars 1957 à Rome. La France et la RFA deviennent des partenaires privilégiés dans le processus d'unification européenne, la menace soviétique effaçant la vieille menace allemande et imposant une solidarité occidentale, en particulier franco-allemande.

Le traité de l'Elysée : symbole du caractère irréversible de la réconciliation

Dans le contexte de l'affrontement Est-Ouest, les dirigeants allemands sont confrontés à trois problèmes qu'il s'agit de résoudre à long terme : recouvrer la capacité juridique et politique extérieure, surmonter la division de l'Allemagne et garantir la paix en Europe. En ce sens, le chancelier Adenauer choisit la voie d'une politique active d'intégration de la RFA dans la communauté euro-atlantique. Le retour au pouvoir du général de Gaulle, en 1958, provoque attentisme et méfiance de la part de nom-

breux dirigeants allemands : en effet, après la guerre, il avait défendu avec acharnement les intérêts nationaux de la France, en exigeant le morcellement de l'Allemagne et en s'opposant à toute démarche en direction d'une communauté européenne. Ne joue-t-il la carte allemande qu'en raison de l'échec des tentatives visant à établir dans l'Alliance atlantique et l'Europe un directoire où la France aurait joué un rôle décisif ? En fait, à maintes reprises, le chancelier peut davantage compter sur la détermination du général de Gaulle que sur la solidarité des Alliés vis-à-vis de la RFA, notamment lors de la crise de Berlin de 1959. Finalement, le retour au pouvoir du général de Gaulle, coïncide avec une phase de rapprochement franco-allemand intense. La première rencontre entre K. Adenauer et Charles de Gaulle, à Colombey-les-Deux-Églises, le 14 septembre 1958, annonce une « lune de miel » entre les deux hommes d'Etat, au point que le chancelier est particulièrement réceptif aux vues stratégiques sur l'Europe que lui expose le chef d'Etat français, en septembre 1960, dans un mémorandum prévoyant un projet d'union politique souple, indépendante des Etats-Unis, pour les six Etats membres de la CEE. Les trois plans élaborés par la commission présidée par Christian Fouchet en vue d'un traité de coopération politique en Europe échouent en avril 1962, en raison de divergences d'opinion sur le degré d'intégration, ainsi que de l'opposition de la Belgique et des Pays-Bas, qui faisaient dépendre leur accord de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, Londres devant y faire contrepoids à Paris. Face à l'inquiétude de K. Adenauer, le général de Gaulle transforme cet échec en promesse d'une consolidation du lien franco-allemand, car, comme il l'explique à la conférence de presse du 15 mai 1962, il existe une « solidarité entre l'Allemagne et la France » et « de cette solidarité dépend le destin de l'Europe tout entière ». Ce constat conduit les deux gouvernements à signer le traité de coopération franco-allemand.

Signé dix-huit ans après la fin de la Seconde guerre mondiale, le traité de l'Élysée donne naissance au « couple »

franco-allemand, en gravant sur le marbre un « accord » concernant « l'organisation » et les « principes d'une coopération » entre les deux Etats. Sur le plan de l'organisation, le traité prévoit que le président de la France et le chancelier se rencontrent « au moins deux fois par an » et leurs ministres des Affaires étrangères et de la Défense « au moins tous les trois mois » pour suivre la mise en œuvre du programme détaillé dans le traité. Ce programme concerne les Affaires étrangères, la Défense et l'Education et la Jeunesse. Des consultations entre les deux gouvernements doivent avoir lieu avant toute décision sur les questions de politique étrangère et d'intérêt commun, en vue de parvenir, autant que possible, à une position commune. Certes, des divergences subsistaient dans l'interprétation du traité et la façon d'envisager l'avenir de la CEE et le rôle des Etats-Unis en Europe. Le 16 mai 1963, jour de la ratification du traité de l'Elysée par le Bundestag, les députés allemands adoptent même un préambule qui replace le traité dans le cadre des obligations souscrites par la RFA sur le plan transatlantique⁹. Mais les divergences et les malentendus sur la construction de l'Europe et l'organisation de la défense occidentale ont surgi dès les années 1950, notamment avec l'échec de la CED, et les documents diplomatiques de l'année 1963 ne font que le confirmer¹⁰.

Le général de Gaulle situait cependant les rapports franco-allemands dans une perspective large et à long terme, comportant certes des difficultés, mais finalement voués à s'effacer devant la marche de l'histoire. Il ne faut pas oublier que l'opinion publique française, dans son ensemble, si elle acceptait plus ou moins l'idée de l'Europe, n'en restait pas moins, dans beaucoup de milieux, sourcilleuse à l'égard d'un rapprochement privilégié avec l'Allemagne. Le fait que de Gaulle ait, sur ce chapitre, jeté dans la balance tout le poids de son autorité ne peut donc être considéré négligeable. En fait, il manifestait, pour la première fois depuis longtemps, une véritable réorientation de la politique française

9 Cf. Stephan Martens, Le traité de l'Elysée vu d'Allemagne : une amitié conditionnelle ?, *Allemagne d'aujourd'hui*, n°162, octobre-décembre 2002, pp. 76-89.

10 Cf. Heinz Möller, Klaus Hildebrand, *Die Bundesrepublik Deutschland und Frankreich : Dokumente 1949-1963. Band 1 : Außenpolitik und Diplomatie*, Munich, Saur, 1997.

destinée à mettre fin à un conflit séculaire qui avait non seulement paralysé la France, mais non moins gravement nuit aux intérêts de l'Allemagne elle-même. Une telle réconciliation paraissait au général de Gaulle d'autant plus souhaitable qu'elle était selon lui la manifestation normale de la complémentarité des deux peuples, en même temps que la condition de leur sécurité réciproque. De Gaulle et K. Adenauer situaient aussi l'entente des deux peuples dans une perspective qui n'était pas seulement bilatérale. Elle était la base de l'édification d'une Europe viable et forte¹¹. Ingo Kolboom, spécialiste des relations franco-allemandes, écrit à propos de ces années : « Surtout de Gaulle fut important pour moi, en s'adressant à mon âme d'Allemand en quête d'expiation. Nous avons écouté son discours aux soldats allemands à Hambourg, aux ouvriers allemands à Duisburg, au peuple allemand sur la place du marché de Bonn, alors capitale de la RFA ; nous avons surtout écouté son discours sur la réconciliation, adressé à la jeunesse allemande dans la cour du château de Ludwigsburg en 1962. Nous étions dix devant la télé, écoutant son hommage aux jeunes Allemands, et nous ressentions les frissons d'un grand moment historique. Pour moi et pour beaucoup d'autres, ce discours marqua le début de l'ère franco-allemande, ou mieux encore, européenne »¹².

Lorsqu'en 1963, C. de Gaulle et K. Adenauer signent le traité franco-allemand, de nombreuses voix sceptiques se firent entendre : ne s'agirait-il pas d'une vaste manœuvre diplomatique où l'un chercherait à utiliser l'autre au profit d'objectifs nationaux et bassement égoïstes ? Et qui nierait, d'ailleurs, que de tels sentiments eussent alors effectivement joué un rôle non négligeable ? Mais il s'est trouvé que les intérêts bien compris des deux pays ont donné une force singulière à l'acte accompli par leurs dirigeants. Leurs successeurs, qu'ils fussent « européens » ou non, ont pris conscience – en dépit d'intérêts immédiats divergents – du fait que les deux pays étaient effectivement liés par la nature des

11 Cf. Pierre Maillard, *Le Général de Gaulle et les relations franco-allemandes*, in Klaus Manfrass (dir.), *Paris-Bonn. Eine dauerhafte Bindung schwieriger Partner*, Sigmaringen, Thorbecke, 1984, pp. 213-221.

12 Ingo Kolboom, *Pièces d'identité. Signets d'une décennie allemande 1989-2000*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001, pp. 22-23.

choses. Qui, aujourd'hui, le contesterait sérieusement ? Selon H. Kohl, le traité de l'Élysée prend tout son « sens » si on se remémore le degré d'hostilité qui a opposé si longtemps les deux voisins : ce traité « a scellé la fin de la vieille animosité et le début d'une amitié durable »¹³. Le traité constitue bien un tournant fondamental dans les relations entre les deux pays, un tournant ayant des répercussions bénéfiques sur l'Europe dans son ensemble qui a été toujours affectée par l'antagonisme franco-allemand. Ainsi, K. Adenauer et de Gaulle avaient raison de s'entendre sur l'idée métaphorique que l'amitié franco-allemande est comme une « roseraie qui dure très longtemps quand on le veut »¹⁴.

Les vertus du traité de l'Élysée

A. Grosser a laissé entendre dans l'hebdomadaire *L'Express* que le traité de l'Élysée ne devrait pas être analysé comme l'acte de naissance d'un nouvel état d'esprit franco-allemand et que, de surcroît, il n'avait rien créé, ni réglé¹⁵. J. Rovan, dans son *Histoire de l'Allemagne*. Des origines à nos jours, ne lui consacre d'ailleurs qu'une phrase à la dérobée¹⁶. L'historien Heinrich August Winkler perçoit la construction du Mur de Berlin comme la rupture la plus profonde dans le long chemin vers l'Ouest des Allemands, alors que les dernières années de l'ère du chancelier K. Adenauer ne représenteraient qu'une « série de crises intérieures et extérieures »¹⁷. De nombreux autres historiens et politologues font l'impasse sur le traité ou alors ne l'envisagent que comme un accord mineur, reflétant surtout la volonté du général de Gaulle de lier l'Allemagne à un destin commun ou le déclin du règne de K. Adenauer.

13 Entretien avec Helmut Kohl, *Le Figaro*, 31.01.2003.

14 Cf. l'échange désormais célèbre entre K. Adenauer et le général de Gaulle en juillet 1963 in Jean Lacouture, *De Gaulle*. Tome 3 : Le souverain, Paris, Le Seuil, 1986, p. 282.

15 Alfred Grosser, *Deux siècles de haine et de passion*, *L'Express*, 02.01.2003.

16 Joseph Rovan, *Histoire de l'Allemagne des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 1994, p. 854.

17 Heinrich August Winkler, *Der lange Weg nach Westen*. Band 2 : *Deutsche Geschichte vom « Dritten Reich » bis zur Wiedervereinigung*, Munich, Beck, 2000, p. 207.

La thèse principale de l'historien Gilbert Ziebura est qu'en réalité, on n'a jamais fait valoir l'exigence formulée au niveau politique d'une véritable « réconciliation » franco-allemande, d'un « partenariat privilégié », voire d'un « axe » Paris-Bonn. En tous les cas, il y a toujours eu un décalage entre les formules incantatoires et leur rhétorique d'un côté, et la réalité bien plus profane de l'autre ; les élites au pouvoir de part et d'autre du Rhin n'ont jamais considéré qu'il soit une priorité de combler réellement ce fossé. G. Ziebura renvoie, non sans raison, au fossé culturel entre Français et Allemands. La genèse, en 1963, du traité franco-allemand de coopération est décrite par l'historien davantage comme l'histoire d'un malentendu, dans laquelle les objectifs et perspectives de C. de Gaulle et de K. Adenauer ne coïncidaient tout simplement pas. Les effets positifs à long terme dont ce traité est néanmoins à l'origine ont amené tout de même l'auteur à corriger sensiblement son jugement a posteriori : il ne parle plus, comme en 1970, de « traité superflu », mais le titre du chapitre correspondant à cet épisode dans la nouvelle édition de l'ouvrage (1997) s'intitule de manière plus indulgente : *Der Freundschaftsvertrag : gute Absichten auf geduldigem Papier* (Le traité d'amitié : de bonnes intentions qui restent lettre morte)¹⁸.

Il reste que la réconciliation franco-allemande et l'établissement de liens de coopération et d'interdépendance forts entre les deux pays et les deux sociétés ont été à ce point un succès qu'ils ont maintenant acquis l'évidence et le naturel des choses qui paraissent aller de soi, au point même qu'on en oublie qu'ils furent d'abord une conquête et une victoire sur la fatalité : « L'effet d'accoutumance n'est en la matière que l'envers d'une réussite exceptionnelle »¹⁹. Le 28 juin 1919, à Versailles, est signé le traité qui met fin à un des conflits les plus meurtriers entre l'Allemagne et la France, et le 22 janvier 2003, à Versailles, se réunissent pour la première fois des représentants du Bundestag et de l'Assemblée nationale en session commune pour le 40e anniversaire du

18 Gilbert Ziebura, *Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1945. Mythen und Realitäten*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1997, p. 157.

19 Etienne François, *Le couple franco-allemand : exigence d'ambition, d'imagination et de modestie*, Documents. Revue des questions allemandes, n°4, 1998, p. 26.

traité de l'Elysée. Ce raccourci chronologique entre un souvenir douloureux et la construction d'un avenir commun résume le caractère exceptionnel de l'amitié franco-allemande construite en moins d'un siècle. Le traité de l'Elysée, qui constitue la pierre angulaire de cette amitié, permet de revenir sur cette histoire partagée et de préparer les étapes de demain. Cette réussite était loin d'être acquise. Les guerres qui ont émaillé le XIXe siècle, puis le XXe siècle, depuis les guerres napoléoniennes, avaient ancré dans les esprits la « haine héréditaire » entre l'Allemagne et la France. L'objectif du traité est de concrétiser l'œuvre de la réconciliation de deux peuples longtemps persuadés d'être l'un pour l'autre « l'ennemi héréditaire »²⁰ en édifiant un réseau aussi dense que possible de partenariats, d'échanges, de consultations. Cet objectif a été atteint. Il est injuste de dénigrer le caractère unique du traité de l'Elysée, sa portée « apaisante » en quelque sorte. Klaus Harpprecht, ancien conseiller de Willy Brandt, a écrit récemment qu'au début des années 1990, pour F. Mitterrand comme pour H. Kohl, la vision de l'unité de l'Europe dépendait avant tout de la « viabilité du partenariat franco-allemand » qui « était encore et toujours une question de guerre ou de paix » en Europe²¹. Lors du processus d'unification allemande, les relations entre les deux chefs d'Etat et de gouvernement furent si tendues que seules les habitudes de coopération prises depuis 1963 – coopération d'une densité sans équivalent dans une autre relation entre deux pays – ont empêché des tensions plus sérieuses. Les signataires du traité de l'Elysée ont donné l'impulsion nécessaire afin que les responsables français et allemands transcendent la complexité de leur relation au bénéfice d'une réconciliation exemplaire au service de la construction et de la cohésion européennes²². On

20 En réalité, les antagonismes traditionnels de la France étaient, depuis le Moyen-Âge jusqu'aux Temps modernes, la Grande-Bretagne et l'empire des Habsbourg. L'antagonisme franco-allemand ne se développe qu'à partir du XIXe siècle, sous l'effet conjugué de l'essor de la Prusse et de sa politique d'unification de l'Allemagne et des réminiscences allemandes par rapport à la politique expansionnistes de Louis XIV et des guerres napoléoniennes.

21 Klaus Harpprecht, *Mein Frankreich. Eine schwierige Liebe*, Hambourg, Rowohlt, 1999, p. 94.

22 Cf. Thomas Jansen, L'importance du traité franco-allemand dans le cadre du processus d'intégration européenne, in Stephan Martens (dir.), *L'Allemagne et la France. Une entente unique pour l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 33-37.

peut toujours critiquer le « couple » franco-allemand et « il a parfois relevé du mythe, mais ce fût toujours un mythe fonctionnel qui permettait d'aller de l'avant »²³.

On peut alors poser la question de savoir si le traité de l'Elysée est un lieu de mémoire franco-allemand ? L'historien Robert Franck met en évidence qu'il a fallu bien vingt ans pour que ce traité devienne une commémoration, mais surtout que s'il avait peut-être été un échec, c'est néanmoins sur lui que se greffe la mémoire de l'amitié et des relations franco-allemandes. « Plusieurs lieux de mémoire ont été testés pour affermir le couple France-Allemagne : Reims en 1962, le Bundestag en 1983, Verdun en 1984, les Champs Élysées en 1994, Versailles en 2003. Dans quelle mesure le traité de l'Elysée de 1963 peut-il effectuer une captation de cette mémoire ? En 2003, cette capacité a, en partie, été démontrée, puisque le traité érigé en lieu de mémoire immatériel, annexe un lieu de mémoire matériel, Versailles, et joue sur la construction de symboles pour tracer un trait fort entre les traumatismes passés, l'union franco-allemande du présent et l'avenir européen »²⁴. On peut désormais ajouter le Mémorial de la paix de Caen en 2004. Dix ans après la polémique créée par l'absence de H. Kohl lors des cérémonies du 50e anniversaire du Débarquement, la cérémonie pour le 60e a eu lieu en présence du chancelier Gerhard Schröder. Le président Jacques Chirac a accueilli le chancelier en « frère » en déclarant : « L'idée européenne, les progrès qui l'incarnent, sont en réalité nés ici même. Avec la fin annoncée du Troisième Reich. Avec le sentiment (...) que nous devons à nos morts de donner un sens à leur sacrifice, en nous engageant résolument dans la seule voie qui assurerait la paix en Europe : celle de la réconciliation entre nos deux pays (...) Ce fut le ressort profond du mouvement d'unification européenne ». Le traité de l'Elysée est devenu ainsi un Mahnmal immatériel, dans le sens qu'il est plus qu'une simple Gedenkstätte (lieu du souvenir) immatériel, car il symbolise un monument commémoratif expia-

23 Jean-Louis Debré, Wolfgang Thierse, De l'amitié des hommes à l'entente des peuples, *Le Figaro*, 21.01.2003, p. 12.

24 Robert Frank, Le traité de l'Elysée : un lieu de mémoire franco-allemand ?, in Corine Defrance, Ulrich Pfeil (dir.), *Le traité de l'Elysée et les relations franco-allemandes. 1945-1963-2003*, Paris, Editions CNRS, 2004, p. 221.

toire, il perpétue le souvenir des luttes franco-allemandes passées pour exhorter à ne pas oublier, pour entretenir le message de paix. C'est à l'occasion du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée que l'idée d'un manuel franco-allemand d'Histoire (dont la publication est prévue en 2006) pour les lycéens français et allemands a été relancée : ultime symbole de l'union de deux pays qui veulent ainsi promouvoir un regard franco-allemand sur les événements historiques.

La relation franco-allemande n'est plus portée, ou beaucoup moins, par le besoin de réconciliation qui avait suscité après la Seconde guerre mondiale des vocations fortes de part et d'autre du Rhin. Elle a cependant toujours sa pleine actualité dans ses différentes dimensions. Par l'adoption d'une « Déclaration commune » en quarante-trois points, les deux pays vivent, depuis 2003, une nouvelle étape dans leur coopération, celle du développement institutionnel et d'une plus grande formalisation des rencontres et des échanges. Il reste que les dimensions antérieures de cette coopération n'ont pas disparu pour autant. Après la guerre, elle s'est avant tout imprégnée d'une volonté de réconciliation afin de construire ensemble un projet d'avenir pour les générations nouvelles. A cet égard, le rapprochement franco-allemand a une vraie exemplarité. Dans une nouvelle Europe élargie, les contentieux et les blessures issues de la Seconde guerre mondiale ne vont pas d'un seul coup être effacés des esprits – il suffit de suivre les récentes polémiques en Allemagne et en Pologne concernant les personnes déplacées à l'issue du dernier conflit mondial. Dans ce contexte, la réconciliation franco-allemande a toujours valeur de modèle.

La réconciliation ne se décrète cependant pas, elle ne peut pas résulter d'un acte unique : « Passer de la paix définie négativement comme absence de guerre à la réconciliation définie positivement comme une cohabitation redevenue chaude entre des acteurs qui, d'adversaires qu'ils étaient, sont redevenus partenaires »²⁵, implique un long processus interactif au niveau politique, social, culturel qui transforme

25 Dominique Moïsi, *La réconciliation, Politique étrangère*, hiver 1993/94, p. 873.

des structures de pensée et d'opinion pour parvenir à la mise en place de nouvelles relations. D'ailleurs, les cérémonies à la mémoire des soldats allemands tombés et enterrés en France restent pour les Résistants survivants – et comment pourrait-il en être autrement – un sujet controversé²⁶. Le traité de l'Elysée ne scelle pas la réconciliation – c'est un processus qui débute dans les années 1950 – et ne constitue pas un instrument magique pour faire progresser les relations entre Paris et Berlin ; mais en tant qu'élément superstructurel, il a évité d'hypothéquer l'avenir franco-allemand et européen. Le rapprochement franco-allemand a eu lieu sur les ruines du national-socialisme et de la barbarie. L'entente et la solidarité ont permis aux Français et aux Allemands, en commun, de s'engager dans la voie de la construction européenne. Le traité de l'Elysée a largement contribué à exorciser le souvenir de la guerre (et de l'Occupation), il a permis d'investir dans la paix. Il a aussi permis une césure profonde dans l'histoire européenne : le fait qu'il soit possible entre deux pays, après des décennies de luttes, de passer de l'idée d'ennemi héréditaire à celle de communauté de destin. Ceci est un bien inestimable.

26 Cf. Hans-Hagen Bremer, *Last der Versöhnung*, Frankfurter Rundschau, 29.10.2003, p. 27.